

Remboursements prévus pour la personne diabétique

1° Dans le cadre du suivi du diabétique de type 2 :

DMG à ouvrir et code 102852 à rentrer. Il donne droit au **remboursement de deux consultations par an en diététique** (2 fois 30 minutes) **et deux consultations par an en podologie** (deux fois 45 minutes chez podologue agréé) si le pied est classé en catégorie 2b ou 3 (voir tableau ci-dessous, à discuter et évaluer chez le généraliste qui doit prescrire les séances de podologie).

2° Dans le cadre des trajets de soins diabète :

Pour les personnes ayant un diabète de type 2, insuffisamment équilibré sous deux médicaments, ou ayant une ou deux injections d'insuline par jour. C'est un contrat, à ouvrir avec le médecin généraliste et un diabétologue, qui donne aussi droit au remboursement de deux consultations par an en diététique et deux consultations par an en podologie. Ici, le médecin doit juste stipuler le groupe à risque auquel appartient son patient sur la prescription.

Groupe à risque	0	1	2a	2b	3 (un des suivants)
Neuropathie	non	oui	oui	Oui	
Déformation orthopédique	non	non	légère	Grave	Charcot
Troubles vasculaires	non	non	non	Non	oui
Plaies aux pieds ou amputation antérieures	non	non	non	Non	oui
Risque	faible	moyen	élevé	Très élevé	Extrêmement élevé

3° Les remboursements partiels de chaussures et semelles, sous certaines conditions :

1° Elles doivent être prescrites uniquement par un médecin spécialiste (Chirurgien/Neurochirurgien / neuropsychiatrique / Chirurgien orthopédiste, Rhumatologue / Médecine physique et réhabilitation / Pédiatre).

2° La personne doit ensuite se rendre chez un bandagiste ou prothésiste pour pouvoir bénéficier du remboursement (pas un podologue).

4° Les mutuelles offrent aussi des remboursements pour les soins de pédicurie qui peuvent être faits par un podologue ou une pédicure médicale (se renseigner).

5° Les cliniques du pied, à Arlon, Marche, Bastogne :

- pour les patients diabétiques présentant une plaie au pied ou une neuroarthropathie de Charcot
- prise en charge financière des soins de plaie par les infirmières et des avis podologiques

Qu'est-ce que la podologie ?

« La podologie est la science qui s'occupe de la structure, de la fonction et de la physiopathologie du pied. Le podologue-podothérapeute est un paramédical qui ne se limite pas aux anomalies du système locomoteur, mais s'occupe également des affections au niveau de la peau et des ongles. Il joue aussi un rôle clef dans le traitement des patients souffrant d'affections systémiques comme le pied diabétique ou rhumatismal. La podologie se divise en deux grands volets à savoir les soins, comprenant la pédicurie, les orthonyxies(1) et les orthoplasties(2) et la biomécanique comprenant les examens, les analyses de la marche et de la course ainsi que réalisation de semelles podologiques sur mesure. »

Description des soins en podologie :

→ Le soin : Consiste d'une part à une coupe classique d'ongles et d'autre part au traitement des affections spécifiques des ongles ou de la peau.

→ Les orthonyxies : Technique utilisée en vue de corriger la courbure de l'ongle.

→ Les orthoplasties : Orthèse en silicone réalisée directement sur le pied du patient en vue de corriger les déviations d'orteils.

→ Les onychoplasties : Technique de reconstitution partielle ou totale d'un ongle traumatisé.

→ Confection des semelles : La technique d'élaboration des semelles se fait sur base d'une prise d'empreintes et ou de mesures. Elle vise à corriger les déviations podales propres aux patients quantifiées lors de l'examen podologique.

Conseils aux personnes diabétiques :

→ S'intéresser et obtenir un bon équilibre du diabète. (Prise de sang et dosage HbA1c tous les 3 à 4 mois qui doit être sous les 7-7.5% (à discuter avec le médecin traitant)

→ Consulter le médecin traitant régulièrement pour obtenir ce bon équilibre et lui montrer les pieds au moins une fois par année.

→ Consulter les Maisons du diabète en complément de la consultation médicale pour obtenir des informations diététiques, infirmières (entre autres sur les soins de pieds), qui doivent amener la personne diabétique à mieux comprendre et gérer son diabète.

Prise de rendez-vous au 084/41 10 00 de 9h à 13h

→ Ne pas oublier qu'au niveau des pieds, chez une personne diabétique, un petit problème peut vite conduire à un grave problème :

***« Les pieds, on les observe, on les soigne, on en parle et on consulte
préventivement un podologue si besoin. »***